

AG ADU 10.02.2016

DISCOURS DU PRESIDENT

Chères collègues, chers collègues, mesdames, messieurs,

Je vous souhaite à tous la bienvenue à l'assemblée générale de l'ADU, qui sera la première que je présiderai et je tiens à remercier Marcel BONNOT, mon prédécesseur à l'ADU et dont je tiens à saluer le bilan et Charles DEMOUGE président de Pays de Montbéliard Agglomération qui m'a demandé de me présenter à la présidence de l'ADU.

Mon objectif est de poursuivre le travail engagé par Marcel BONNOT, dont l'action a permis de créer en juillet 2015 la nouvelle ADN, rapprochement entre le pôle de développement économique de l'ADU et l'agence de développement du Territoire de Belfort.

Le bureau de l'ADU que j'ai réuni le 27 janvier a confirmé qu'il souhaitait que l'ADU continue à s'inscrire dans les orientations construites par mon prédécesseur:

- d'abord accompagner la construction du Nord Franche-Comté, qui est devenue une priorité politique qui s'impose à l'ADU,
- ensuite rapprocher au sein de ce pôle les deux agences d'urbanisme, en lien étroit avec mon collègue belfortain président de l'agence AUTB Damien MESLOT, et en permettre la fusion à terme sera notre seconde préoccupation.

J'ai pu constater toute la confiance que vous portez à ce bel outil partenarial qu'est l'ADU. Un outil ouvert au dialogue avec ses membres et les habitants, un outil qui a su évoluer et s'adapter. L'ADU est capable de nous aider à nous projeter dans l'avenir et notre territoire, le Nord Franche-Comté, a grandement besoin de se fixer un cap à 15 ans.

J'ai pu mesurer le niveau de vos attentes et je sais que vous tenez à ce que l'ADU reste à ce haut niveau. Nous devons cependant être attentifs à ce que notre outil puisse continuer à disposer des moyens nécessaires à un fonctionnement optimal.

J'ai pu apprécier la motivation et le sens aigu de l'intérêt général de l'ensemble des salariés. Je serai, et tout le bureau de l'ADU, présent aux côtés des salariés durant cette période de mobilisation de l'ADU au service de notre territoire.

Le programme de travail 2016 que nous vous présentons aujourd'hui est ambitieux et se veut tout entier au service de notre territoire. Avant de passer au point suivant, le rapport d'activités, je souhaite vous indiquer **les principales orientations que bureau de l'ADU souhaite donner au futur projet d'agence.**

1. Le besoin d'affirmer un projet d'agence durable pour l'ADU

On voit bien que la création de l'ADN, si elle ne supprime pas d'emblée les déséquilibres territoriaux, donne une véritable perspective à la fois au territoire et à l'ADN.

Il est vital de doter de la même façon l'ADU d'un projet d'avenir.

2. Une agence d'urbanisme au service du Nord Franche-Comté

Il s'agit de construire un projet métropolitain qui permettra au Nord Franche-Comté de quitter son statut de «marge» et de devenir un centre de décision, de production et de vie attractif et durable, digne d'un territoire où vivent et travaillent près de 400.000 habitants.

Ce projet, ce contrat, sa construction, son appropriation et sa mise en œuvre par les acteurs locaux, est la véritable raison d'être d'une agence de développement et d'urbanisme en Nord Franche-Comté.

La stratégie de l'agence d'urbanisme consistera à faire vivre le projet métropolitain dans toutes ces dimensions et de le « distiller » dans l'ensemble des projets auxquels elle collabore.

3. Conserver les atouts de l'ADU et son statut d'outil de mutualisation

L'ADU est un outil public et partenarial d'études et d'accompagnement des politiques publiques, dont les membres ont pour intérêt collectif de contribuer à l'aménagement et au développement du Nord Franche-Comté qui constitue leur bien commun. Elle poursuivra l'essentiel de ses activités dans le cadre d'un programme d'activités mutualisées, animé dans un cadre partenarial et financé sur la base de cotisations annuelles. L'ADU poursuivra le développement des outils collaboratifs dans un esprit de services aux membres et pour fluidifier et simplifier son organisation interne.

Il faut aussi pouvoir proposer à notre territoire une plus forte coopération entre ses outils. Nous adhérons à la proposition de travail en commun qui nous est faite par la SEED, par le biais de Territoire 25. Elle donne la possibilité d'ancrer l'ADU dans le domaine des études pré-opérationnelles et d'éviter les continuel doublons, générateurs de couts supplémentaires et de perte de temps considérables. **La collaboration ADU-Territoires 25 pourra se traduire par un protocole de partenariat pluriannuel et dès 2016 par une démarche partenariale.**

Le bureau de l'ADU est favorable au projet de rapprochement des deux agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté.

4. Avoir recours à de nouveaux modes de financement publics

Deux modalités de financements nouveaux peuvent permettre d'assurer une rémunération durable pour l'ADU.

Il faut pouvoir utiliser les nouveaux modes de financement provenant des agences publiques d'État, et pour l'ADU celui de l'ANRU en particulier.

Le bureau de l'ADU a aussi donné son accord pour que soit introduit un nouveau mode d'intervention, le « In House ».

L'ADU pourra ainsi prendre en charge des missions de maîtrise d'œuvre sur des contrats particuliers pour ses membres. Cette procédure de In'House dispense de procédure de publicité et

de mise en concurrence. Nous vous la présenterons lors d'une réunion en mars.

5. Élargir son périmètre d'intervention

Grâce à son travail dans le cadre des SCoT, l'ADU agit désormais sur un périmètre de 175 communes du Nord Doubs et du Doubs Central, qu'il convient d'utiliser de façon plus active. Les produits que propose l'ADU, partenariaux ou In'House, peuvent l'être aux autres communes et aux autres intercommunalités qui ne disposent pas de conseil en urbanisme. **Une campagne de promotion de l'ADU dans la direction des collectivités du périmètre élargi va être engagée dès le printemps 2016.**

6. Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Pour définir le projet de la nouvelle ADU, il convient de prendre en compte la nécessité d'avoir un projet global, qui intègre aussi bien des objectifs stratégiques que des modalités d'organisation, et en particulier une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'ADU ne peut pas embaucher, mais elle doit stabiliser son effectif et continuer à favoriser l'évolution des compétences des salariés.

Passons au rapport d'activité.